

Situé dans le quartier de Javel, ce site correspond à l'emprise de l'ancien hôpital Boucicaut dont l'activité a cessé à la fin de l'année 2000. Il s'inscrit, par sa composition orthogonale, dans le quadrillage régulier des îlots constitué par les rues de la Convention et de Lacordaire qui le bordent au nord-ouest. Au droit des rues de Lourmel et des Cévennes, il est fortement marqué par l'urbanisation de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle du quartier Javel au sud-est.

La forte présence de l'ancien hôpital Boucicaut réside dans l'organisation particulière de ses pavillons favorisant la fluidité des espaces intérieurs, ainsi que dans l'unité marquante des matériaux où domine la terre cuite.

**Conformément à la délibération des 7, 8 et 9 juillet 2003 engageant la première tranche de réalisation, les objectifs d'aménagements sont les suivants :**

- **REALISER DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITE ET UN JARDIN PUBLIC.**

La cour d'honneur centrale est aménagée en square public relié d'une part au quartier par une voie piétonne et de service parallèle à la rue des Cévennes et, d'autre part, par deux cours publiques végétalisées rejoignant la rue de la Convention

Un équipement de petite enfance est réalisé en première tranche ; un équipement socio-culturel est prévu en deuxième tranche.

- **CONSTRUIRE DES LOGEMENTS, NOTAMMENT SOCIAUX, ET DES LOCAUX D'ACTIVITE TERTIAIRE RESPECTUEUX DE LA MIXITE SOCIALE ET DE L'EQUILIBRE DES FONCTIONS URBAINES.**

Afin de répondre aux besoins en matière de structures destinées aux personnes âgées, de petites unités de vie sont prévues en première tranche dans les programmes de logements rue de la Convention.

Sur l'ensemble du site, au moins 50% des surfaces de logements sont destinées au logement social.

Une résidence sociale permettant l'accueil de travailleurs migrants sera créée sur ce site.

- **PRENDRE EN COMPTE LA MEMOIRE DU SITE ET SON PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER.**

Les constructions nouvelles seront implantées suivant la morphologie et la composition d'origine.

A l'instar du pavillon central d'entrée, transformé en école polyvalente, les pavillons Villain et Lenègre seront conservés, ce dernier étant réhabilité pour partie en crèche.

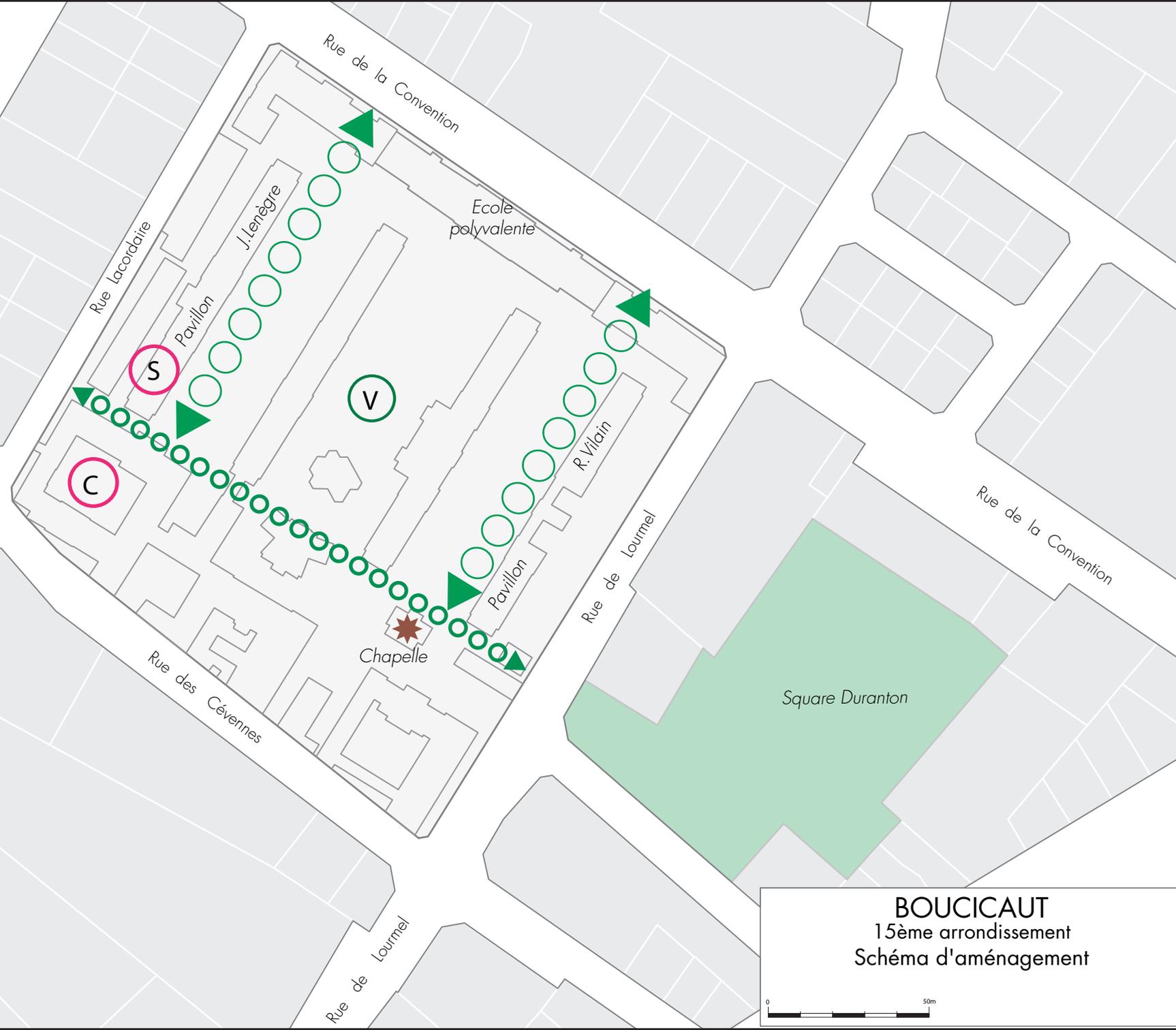
La chapelle désaffectée sera maintenue et mise en valeur.

La hauteur des bâtiments projetés en cœur d'îlot ne dépassera pas la hauteur de l'école.

Il est prévu de réaliser la majeure partie du programme de construction dans le cadre d'une procédure de ZAC.



Rond Point  
Saint-Charles



**BOUCICAUT**  
15ème arrondissement  
Schéma d'aménagement

0 50m